



CAPD du 11 décembre 2014

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Le résultat des élections professionnelles toutes récentes nous incite à faire quelques observations concernant ce scrutin :

- La participation légèrement en hausse par rapport à 2011 pour notre département passant de 37.9% à 43.7% témoigne que les modalités ont été un peu améliorées, en particulier, on pouvait cette fois-ci récupérer un mot de passe ou des identifiants
- Malheureusement on ne peut se satisfaire du constat que plus d'un enseignant sur deux, qui enseigne aux élèves la citoyenneté et en particulier l'importance de la démocratie, ne se mobilise pas pour ce scrutin qui aura une incidence sur des choix concernant sa profession et son avenir.
- Dans ce contexte de légère augmentation de la participation des enseignants, le SE-Unsa71 renforce son implantation et progresse en nombre de voix et en représentativité, passant de 20.6% à 23.5% .

Durant leur mandat de 4 ans les délégués du personnel du SE-Unsa continueront à aider, conseiller, défendre les enseignants de Saône-et-Loire. Pour promouvoir notre école publique. Et pour porter les valeurs laïques de l'Unsa.

Nous rassemblons autour de notre projet éducatif progressiste et innovant de plus en plus de personnels.

Par ailleurs nous constatons aussi le glissement vers l'opposition nette à toute réforme de l'Ecole d'une partie des enseignants. La Refondation ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de leurs conditions de vie et de leur travail. Leur rémunération ne cesse de baisser du fait du gel du point Fonction publique ce qui ne contribue pas à les mobiliser pour une nouvelle politique éducative. Le clivage devient nette entre un pôle réformiste et un pôle qui vit tout changement comme une menace ; clivage entre des enseignants, de plus en plus méfiants envers les réformes et ceux qui attendent des réformes.

Avec nous, des enseignants souhaitent secouer les carcans d'un système sclérosé pour développer une Ecole bienveillante et plus juste socialement.

C'est dans cet esprit que nous avons salué en 2013 les intentions du ministère de revoir l'ensemble de l'éducation prioritaire car il était temps en effet d'en redéfinir les contours et surtout de répondre aux besoins et aux demandes du terrain. Néanmoins cette carte qui porte les espoirs des personnels et des enseignants, si le projet n'est pas modifié, risque de donner lieu à de grandes insatisfactions et un vrai recul dans notre département.

Le SEUNSA s'est exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet pour dénoncer la sortie du Réseau Education Prioritaire des écoles mâconnaises dépendant du collège St Exupéry, l'impossibilité pour les écoles chalonnaises en RRS de rester en REP après la disparition du collège Jean Zay. D'autre part comment les écoles actuellement non RRS peuvent-elles revendiquer d'intégrer le REP aux côtés des collèges Schumann, Jacques Prévert, Jean Vilar ?

Nous ne pouvons accepter que des écoles, pour certaines actuellement RRS se retrouvent exclues de tout dispositif REP malgré des indicateurs de difficultés à la fois scolaires et socio-économiques très marqués...

Les personnels et les usagers du service public d'éducation ne comprendraient pas cette décision.

La façon dont sera réglée la question de l'éducation prioritaire sera très révélatrice pour la profession.

Si des écoles des quartiers en zone prioritaire dans la politique de la ville ne le sont plus dans le cadre de l'éducation nationale, nous demandons qu'un fléchage soit mis en place au moment du mouvement, pour une bonne information des collègues, afin qu'ils formulent leurs vœux en connaissance de cause.

Dans le cas contraire, des jeunes collègues se retrouveraient dans des écoles dans lesquelles on évitait jusqu'alors de les affecter... On sait pourtant que les pédagogies à mettre en œuvre dans ce type d'école aujourd'hui RRS sont bien particulières et qu'il faut s'y préparer.

Par ailleurs, nous souhaitons des décisions plus favorables cette année concernant les demandes de temps partiel pour l'année prochaine. Nous demandons qu'elles soient toutes acceptées, y compris celles sur autorisation, comme cela fut le cas jusqu'en 2014. Les critères de refus, l'année dernière, sont restés très opaques et ont généré un sentiment d'injustice chez les collègues concernés. Certains d'entre avaient besoin de cet aménagement pour pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle. Ils sont actuellement en souffrance.

Pour le SE-Unsa

Marianne GILLER, Philippe CHOQUET, Myriam PEUTOT, Nicole MELINE